

Fiche 10 : Affectation des élèves montants et redoublants de terminale Générale, Technologique et Professionnelle

Principes

Au sein de chaque série de baccalauréat, le choix de la spécialité à l'entrée en classe de terminale revient à la famille.

Le décret n°2015-1351 du 26 octobre 2015 ouvre le droit à tous les élèves ayant échoué à un examen des voies générale, technologique et professionnelle à accéder à une nouvelle préparation de l'examen dans l'établissement dont ils sont issus.

Étapes / Calendrier Académie et hors académie

Voies générale et technologique

Jusqu'au lundi 13 juin

Le chef d'établissement procédera à l'inscription des élèves en respectant l'ordre de priorité ci-dessous :

- 1) les élèves montants de 1^{ère} en classe de terminale **générale ou technologique** et dans la spécialité demandée et proposée dans l'établissement
- 2) les élèves montants de 1^{ère} en classe de terminale générale ou technologique hors académie ou déménageant dans l'académie et relevant du secteur géographique
- 3) les élèves redoublants en classe de terminale **générale ou technologique** et dans la spécialité demandée et proposée dans l'établissement
- 4) les demandes de dossier « passerelle » procédure n°4 (**en interne**)

Le lundi 20 juin au plus tard

Transmission au SAIO :

- ✓ des dossiers passerelle procédure n°4 avec changement d'établissement et avec avis favorable uniquement
- ✓ des fiches Annexe 13 « Entrée des élèves de 1^{ère} en terminale G,T »
- ✓ du tableau des prévisions des places vacantes en terminale

Le mercredi 29 juin

Commission académique d'affectation en classe de terminales générale et technologique (changement d'établissement, hors académie).

Le SAIO procède à l'affectation en respectant l'ordre de priorité ci-dessous :

- 1) **dans la même série qu'en classe de 1^{ère} générale ou technologique** et dans leur lycée de secteur suite à un changement de domicile de la famille (dont les hors académie)
- 2) **dans la même série qu'en classe de 1^{ère} technologique** suite à un changement de spécialité (n'existant pas dans l'établissement d'origine)

Voie professionnelle

Jusqu'au mercredi 29 juin

L'affectation dans la même spécialité suite à un changement de domicile de la famille (dont les hors académie) sera gérée par le SAIO au cas par cas. (cf Annexe 19)



**Étapes / Calendrier
Académie et
hors académie
(suite)**

Voies générale, technologique et professionnelle

Du jeudi 30 juin au mercredi 17 août

Les établissements gèrent les demandes de Terminale G, T, Pro (des élèves montants et redoublants de l'académie et hors académie) en travaillant en réseau ou au niveau du bassin avec les autres lycées afin de proposer une solution en accord avec les familles pour les élèves redoublants ne pouvant être accueillis dans leur établissement d'origine avec une priorité pour les élèves du public du secteur, puis du public hors secteur et enfin les élèves du privé sous contrat.

Un point de situation sera effectué pour chaque établissement (SAIO et DSM) pour constater les points de tension et situer l'état des demandes de redoublement non satisfaites.

Le jeudi 18 août au plus tard

Transmission au SAIO :

✓ des fiches Annexe 14 «Demande de redoublement en classe de terminale G, T ou Pro» des élèves redoublants sans solution.

✓ de l'enquête sur les places disponibles en terminales générale, technologique et professionnelle.

Le lundi 22 août

Commission de redoublement et d'affectation des passerelles procédure n°4.

Le SAIO procède à l'affectation des élèves redoublants sans solution et des demandes de dossiers passerelle, en respectant l'ordre de priorité ci-dessous :

1) **dans la même série qu'en classe de terminale générale ou technologique** suite à un changement de domicile de la famille (dont hors académie)

2) **dans la même série qu'en classe de terminale technologique** suite à un changement de spécialité (n'existant pas dans l'établissement d'origine)

3) dans une autre série ou une autre voie, au titre d'une passerelle (affectation sur places vacantes)

Références

- Procédures d'orientation et affectation au lycée Passerelle rentrée 2022.

- Dossier « Demande de Passerelle fin d'année scolaire, procédure 4 ».

- Tableau des places vacantes par série et spécialité de terminale prévision au **18 août** (diffusé à la rentrée).